

# La « machine à traduction » sème l'inquiétude



**PAUL GABOURY**

pgaboury@ledroit.com

Plusieurs intervenants ont défilé devant le comité des langues officielles, mercredi, pour réclamer des changements au Bureau de la traduction et l'annulation du projet d'implantation d'un outil de traduction automatique Portage à l'échelle de la fonction publique fédérale.

« Si Portage se généralisait, cela marquerait un retour à l'époque où la traduction était confiée à des secrétaires bilingues non préparées pour exécuter cette tâche », a plaidé Jean Delisle, professeur émérite de l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa, et auteur de l'ouvrage *Les douaniers des langues, Grandeur et misère de la traduction à Ottawa 1867-1967*.

Le professeur Delisle croit qu'il faut redonner au Bureau de la traduction le contrôle sur l'ensemble de la traduction au sein de la fonction publique fédérale, « sinon on risque de revenir au système anarchique qui régnait avant sa création ».

« La langue 'machine' n'est pas une langue officielle. La langue *good enough* non plus. Cette langue serait acceptable pour qui ? » a-t-il ajouté, comparant le Bureau de la traduction à un « édifice patrimonial » que des promoteurs immobiliers voudraient détruire.

« Il y a péril en la demeure, a renchéri la professeure titulaire de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, Linda Cardinal. Si les fonctionnaires ont besoin d'un outil comme Portage, c'est parce qu'ils ne maîtrisent pas le français. »

La professeure Cardinal a recommandé l'annulation du projet Portage et la création d'un groupe de travail sur la situation des langues officielles au sein du

gouvernement fédéral. « Un outil de traduction, c'est pour aider les traducteurs, pas pour les remplacer. La langue, c'est politique, ça sert à l'unité du pays », a rappelé la professeure Cardinal, soulignant que la traduction automatique allait accentuer le problème d'« asymétrie » du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales.

## INFRACTION À LA LOI

La présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), Sylviane Lanthier, estime qu'une utilisation plus large de cet outil de traduction au sein de la fonction publique serait une infraction à la Loi sur les langues officielles. Elle se réjouit du report de la mise en application de Portage, annoncée la semaine dernière. « Il y a une belle occasion d'aller à la racine du problème en ce qui a trait à l'érosion des communications dans les deux langues officielles au sein de l'appareil fédéral », affirme M<sup>me</sup> Lanthier.